



Maintien de la biodiversité



Lutte contre la pauvreté



Développement de l'économie nationale

Pour des informations complémentaires

Elie Hakizumwami
Coordinateur Régional CAFTN
WWF Central Africa Régional Programme Office
B.P. : 6776 Yaoundé-Cameroun

Tél. : +237 221 70 84 / +237 753 52 14

Fax : +237 221 42 40

E-mail : ehakizumwami@wwfcarpo.org

Web site : www.wwf.org/gftn



Pour une gestion forestière responsable

Le Réseau Forêts et Commerce d'Afrique Centrale (CAFTN) a été mis en place par le bureau régional de WWF pour promouvoir la gestion responsable et le commerce légal des produits du bois issus des forêts du Bassin du Congo.

Destiné à appuyer les opérateurs forestiers (entreprises et communautés) qui souhaitent travailler de manière responsable, il offre un cadre global de concertation et de partenariat également ouvert aux autres parties prenantes (ONG, acteurs gouvernementaux nationaux et internationaux, communautés locales).

Le CAFTN est affilié au Global Forest and Trade Network (GFTN), une initiative globale du WWF international pour renforcer les interactions entre les opérateurs forestiers responsables et les marchés sensibilisés aux enjeux de la gestion forestière durable, notamment les marchés des bois certifiés.

©Central Africa Forest and Trade Network



Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de l'Union Européenne. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion du WWF, et de ce fait ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de la Commission Européenne.

La vision du WWF

Pour le WWF, la gestion forestière responsable et la commercialisation responsable des produits du bois peuvent et doivent jouer un rôle majeur dans le développement économique des pays forestiers d'Afrique Centrale, en contribuant notamment à réduire sensiblement la pauvreté des populations dépendantes de leur environnement forestier.

Les objectifs du CAFTN

1. Contribuer à la gestion durable des ressources forestières en Afrique centrale
2. Combattre l'exploitation illégale et le commerce frauduleux des bois et des produits forestiers
3. Faciliter les échanges commerciaux entre producteurs et marchés de produits forestiers certifiés
4. Faciliter les échanges d'information et d'expérience entre partenaires engagés
5. Appuyer la gestion responsable et la certification collective des forêts communautaires

Qui peut devenir membre du CAFTN?

- Les entreprises de gestion forestières non certifiées qui recherchent une assistance à la gestion forestière durable et à la traçabilité du bois pour obtenir une certification de leurs activités et l'accès aux marchés des produits certifiés.
- Les entreprises de gestion forestière certifiées qui veulent progresser vers davantage de gestion durable dans le cadre de leur certificat
- Les gestionnaires de petites unités forestières ou de forêts communautaires qui recherchent une assistance à la gestion durable et à la traçabilité du bois pour obtenir une certification de leurs activités et l'accès aux marchés des produits certifiés
- Les entreprises de transformation du bois qui recherchent une assistance à la traçabilité pour obtenir une certification et l'accès aux marchés des produits certifiés
- Les entreprises de commercialisation du bois qui recherchent une assistance à la traçabilité pour obtenir une certification et l'accès aux marchés des produits certifiés

Ce que le CAFTN propose

Une méthodologie flexible, basée sur 21 modules de progression dans 4 domaines différents (légalité, exploitation forestière, développement social et gestion de l'environnement). en fonction des besoins du candidat à l'adhésion au CAFTN, un plan d'action est établi en utilisant les modules pertinents.

Dans le cadre des modules retenus de commun accord, un calendrier de progression est établi pour atteindre un niveau de performance certifiable selon le système FSC ou selon un autre système de certification jugé crédible et indépendant par le WWF.

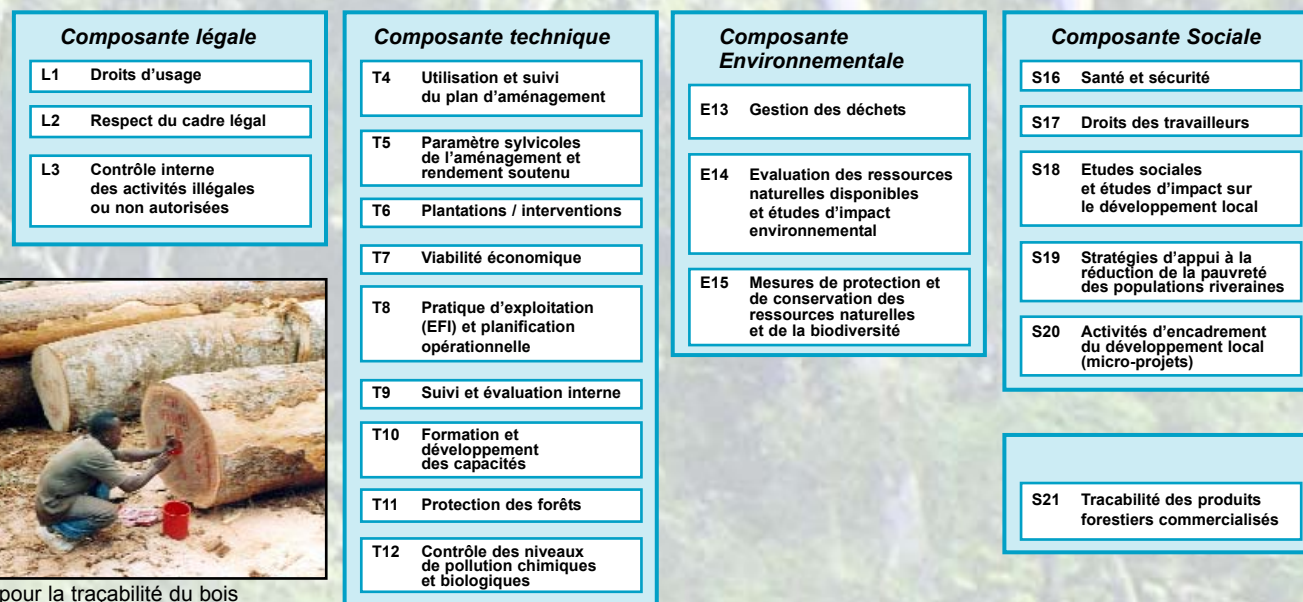
Les avantages de l'adhésion au CAFTN

- Une assistance technique pour progresser, dans le cadre des modules retenus, vers une gestion forestière et une commercialisation responsable.
- La possibilité d'un appui financier pour les activités directement liées à la certification
- Une communication positive auprès du public et des marchés du bois, notamment les marchés des produits certifiés.

21 modules de progression



... pour la traçabilité du bois



Les conditions d'adhésion au CAFTN

1. S'engager à obtenir, dans une période de 4 ans, un certificat de gestion forestière durable et/ou de traçabilité émis par le FSC ou par un système jugé crédible et indépendant par le WWF.
2. Organiser dans les six mois qui suivent la candidature une évaluation de base indépendante (pré-audit) pour vérifier le niveau de l'entreprise par rapport aux exigences de la gestion forestière durable, de la traçabilité et de la certification
3. Sur base du rapport de pré-audit, élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action modulaire pour une progression contrôlée vers la certification
4. Signer une convention individuelle d'adhésion au CAFTN avec le WWF-bureau d'Afrique centrale
5. Autoriser des missions de vérification régulières sur le niveau de progression de l'entreprise par rapport aux modules et au plan d'action définis
6. Rendre public des rapports périodiques qui démontrent de réels progrès sur la voie de la gestion durable.